

# Directives de la direction des concours



En principe, les Prescriptions de concours des CS d'aérobic, éd. 2024, s'appliquent. Par ailleurs, la direction des concours édicte les directives suivantes :

## 1. Déroulement de la compétition

### 1.1 Horaires de passage

Les horaires de passage des tours principaux et de la finale figurent dans le programme et sur le site internet [www.smaerobic.ch](http://www.smaerobic.ch).

### 1.2 Inscriptions

Le moniteur ou la monitrice annonce la société au poste d'annonce au plus tard 30 minutes avant l'heure de rassemblement du bloc correspondant. Le cas échéant, les désistements s'annoncent également à ce moment. La finance de garantie est remboursée par virement bancaire.

### 1.3 Présentation sur grand écran

Avant le début de la compétition de chaque bloc, le speaker présente les sociétés sur grand écran. L'ordre de passage par bloc doit impérativement être respecté lors du défilé d'entrée.

### 1.4 Préparation

Les sociétés sont tenues de se tenir prêtes à la compétition (dans la salle prévue à cet effet) 5 minutes avant la présentation du bloc. Les chef.fe.s de place viennent les chercher pour les amener à l'aire de compétition.

### 1.5 Fiches de notes

Le ou la moniteur.trice a jusqu'à 20 minutes après la fin du bloc en question pour signer la fiche de notes au poste d'annonce (exception faite de la finale). Aucune indication n'est donnée sur les notes.

### 1.6 Finale

L'ordre de passage de la finale est annoncé par le speaker. Les sociétés en retard n'ont plus le droit de prendre part à la finale. Les finalistes s'annoncent auprès du poste d'annonce au plus tard 30 minutes avant l'heure de rassemblement du bloc correspondant. Les désistements sont à annoncer là également.

### 1.7 Notation de la finale

Les déductions d'ordre du tour préliminaire ne sont pas reportées en finale. Six juges évaluent la note technique des finalistes. La note finale s'obtient en faisant la moyenne des notes techniques de la finale et de la note de programme du tour préliminaire. Les déductions d'ordre de la finale sont déduites de la note finale. Lors de la finale, la note définitive est arrondie à trois décimales après la virgule. Les notes sont annoncées lors de la proclamation des résultats.

### 1.8 Accident avant la finale

En cas de blessure d'un.e gymnaste avant la finale, l'équipe/le duo ne peut plus participer et la place va à la société classée au rang suivant. Les gymnastes qui ne participent pas sont exclu.e.s dans la finale. Si la société venant ensuite ne souhaite ou ne peut pas participer, la finale se déroule avec une société de moins.

## 2. Installations

Seul.e.s les gymnastes et les fonctionnaires en lice sont autorisé.e.s à pénétrer sur l'aire de concours.

### 2.1 Horaires

Les vestiaires ainsi que les halles d'échauffement et de compétition ouvrent 90 minutes avant le début de la compétition.

Le poste d'annonce est en service 60 minutes avant le début de la compétition.

### 2.2 Echauffement

Les halles d'échauffement se trouvent à une distance à pied de la halle de compétition.

Observer les horaires des sociétés figurant dans le plan d'échauffement séparé (site internet [www.smaerobic.ch](http://www.smaerobic.ch)). Il est du ressort des sociétés d'amener leur appareil de lecture.

## 3. Contrôle de l'affiliation et des catégories

### 3.1 Affiliation

La responsabilité du contrôle incombe à la FSG. Par ailleurs, les dispositions du Règlement sur le contrôle de l'affiliation, respectivement de la carte de membre, FSG s'appliquent.

### **3.2 Catégories d'âge**

Des contrôles des pièces d'identité peuvent être effectués durant la compétition. Tous et toutes les gymnastes doivent pouvoir en présenter une. L'année de naissance figurant dans une pièce d'identité officielle fait foi pour les catégories d'âge.

### **4. Déductions**

Des déductions d'ordre peuvent être prononcées par la direction des concours en cas d'infractions correspondantes. La décision de procéder ou non à une déduction incombe à la direction des concours qui s'appuie sur les rapports des juges et des chef.fe.s de place.

### **5. Cérémonies protocolaires**

Toutes les finales ainsi que les cérémonies protocolaires ont lieu le dimanche dans la salle de compétition. Tous et toutes les finalistes doivent se présenter au complet et en tenue uniforme. Des informations écrites sur le déroulement des cérémonies protocolaires sont disponibles auprès du bureau des annonces avant le début des finales. Seul.e.s les gymnastes et les moniteurs.trices inscrit.e.s peuvent monter sur le podium. L'hymne est joué pour rendre honneur aux vainqueurs de toutes les catégories au terme de chaque bloc de la cérémonie protocolaire.

Aucune distinction ni aucun prix n'est décerné avant la cérémonie protocolaire. Aucun envoi ultérieur n'est effectué.

#### **5.1 Distinctions**

Les distinctions décernées aux sociétés non finalistes peuvent être retirées au poste d'annonce dimanche au terme de la cérémonie protocolaire. Aucune distinction et aucun prix n'est remis avant celle-ci. Aucun envoi ultérieur n'est prévu.

#### **5.2 Classements**

Aucun classement n'est distribué. Le classement est annoncé par live-ticker puis téléchargé sur internet immédiatement après la cérémonie protocolaire.

### **6. Vidéo**

Les enregistrements sont autorisés hors de l'aire de concours en veillant à ne pas déranger le public.

### **7. Dispositions finales**

Par ailleurs, les Règlements « Prescriptions de concours des championnats suisses d'aérobic », et « Directives FSG d'aérobic », éd. 2022, s'appliquent.